

FORMATIONS EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



**BREVET PROFESSIONNEL
AGRICOLE**
Travaux des aménagements
Paysagers (niveau 3)
(CODE RNCP 15 156 – CODE CPF
240 247)

**BREVET PROFESSIONNEL
Aménagements Paysagers**
(niveau 4)
(CODE RNCP 34 214 – CODE CPF
326006)

**Etablissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole d'Evreux**

Taux de réussite : BPA TAP 100% BP AP 100%
Taux de satisfaction : BPA TAP 67% BP AP 71%
Taux d'insertion : 94.7%



Objectifs de la formation

Préparer votre reconversion professionnelle :

- Améliorant vos compétences professionnelles
- Obtenant une qualification et un diplôme dans le secteur du paysage
- Acquéant les connaissances techniques en Aménagements Paysagers, pour accéder à l'emploi



Les métiers du paysage

- Agent d'entretien des espaces verts
- Architecte paysagiste
- Ouvrier paysagiste
- Technicien paysagiste



Conditions générales

Statut des apprenants : Stagiaires de la formation professionnelle
Conditions d'admission : Être âgé(e) de plus de 18 ans, être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un C.P.F de transition, justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle, satisfaire à l'entretien de motivation et aux tests organisés par le centre (pré requis : être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum, pour une entrée en BP / Avoir suivi la scolarité complète du collège, pour une entrée en BPA).
Inscriptions : Directement auprès du CFPPA
Conditions matérielles : Rémunération possible suivant législation en vigueur, pas de frais de formation logement possible au Centre.

